

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

L'an 2022 et le mardi 22 février à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames BONNIFACY Christelle – COUREON Edith – CRESTON Maryline - HERMAN Brigitte – CEIL Geneviève.

Messieurs ARSAC Eric – BAUDRAND Régis – BELLART José - NOEL Fred - SYLVESTRE Jean-Marie.

Vote par procuration donné à Madame VASSEUR Véronique par Madame LAFFONT Carol

Madame VASSEUR Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2021, qui est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les résultats présentés par Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des Finances sont les suivants :

- I. Compte Administratif Ville 2021 : en excédent de 107 651,75 € pour la section de fonctionnement et en excédent de 380 363,64 € pour la section d'investissement soit un excédent total de 488 015,39 €.
- II. Compte Administratif CCAS 2021 : en excédent de 4 738,55 €.

Soit un total des excédents de 492 753,94 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la gestion de Monsieur le Maire pour 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- I. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 du CCAS de 4 738,55 € au chapitre 002 du Budget Primitif 2022.
- II. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 du Budget Ville de 107 651,75 € au chapitre 1068 du Budget Primitif 2022 (section investissement).

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir adopté à l'unanimité les Comptes Administratifs 2021 et d'avoir travaillé en respectant rigoureusement le Budget Primitif adopté en 2021. Les investissements 2021 ont été réalisés sans augmentation de la fiscalité locale ; les choix retenus par le Conseil Municipal lors du Budget Primitif 2021 ont été engagés et respectés, sans avoir contracté d'emprunts et donc financés par les fonds propres de la commune.

COMPTE DE GESTION 2021 – M14 VILLE

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar pour l'exercice 2021 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	+ 107 651,75 €
- Résultat d'investissement	:	+ 12 725,63 €
- Résultat total	:	+ 120 377,38 €

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar et le Compte Administratif 2021 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion M14-Ville 2021 du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar.

COMPTE DE GESTION 2021 – CCAS DE LA COUCOURDE

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar pour l'exercice 2021 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	+ 2 992,04 €
- Résultat total	:	+ 2 992,04 €

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar et le Compte Administratif 2021 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar.

VENTE DE TERRAIN A LA SCI VERNET

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu en mairie le 11 janvier 2022 de la SCI VERNET, dont le siège social est Hameau de Cheynas, 26740 LA COUCOURDE. La SCI VERNET souhaite acquérir une partie de parcelle cadastrée AD 34, appartenant à la commune, située à Mirgalland, classée en zone UA et UD du plan local d'urbanisme, et d'une surface d'environ 200 m². La parcelle AD 34 fait partie du domaine privé de la commune de LA COUCOURDE. La vente de cette partie de la parcelle n'entraînera aucune enclave. Cette partie de la parcelle est libre de toutes servitudes et occupations. Le prix de vente de cette

partie de la parcelle AD 34 d'environ 200 m² a été fixé d'un commun accord à 30 € le m². Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre, en l'état, la partie de la parcelle AD 34 dont il s'agit moyennant le prix de 30,00 € le m² payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente. Les frais d'acte notarié et de bornage seront à la charge de l'acquéreur et charge le Maire de faire le nécessaire et de signer tout acte et document pour la régularisation de cette vente.

DENOMINATION D'UNE RUE ET NUMEROTATION D'HABITATION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu, d'une part pour une mesure d'ordre et de police générale et d'autre part, pour une bonne distribution du courrier répondant aux dispositions de l'article L 113-1 du Code de la Voirie Routière, de dénommer une rue et de numéroter les immeubles situés sur la voie communale concernée. La rue prévue pour cette opération est la suivante : La voie communale desservant les habitations de chez Mr MAZZON Norbert au carrefour du CD 74, face à l'entrée du hameau de Cheynas. Cette voie sera dénommée « chemin du Sérillon ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer la rue comme indiqué ci-dessus, de numéroter les immeubles concernés sur l'ensemble de cette voie (Les frais d'établissement, d'entretien et de renouvellement des plaques indicatives de nom de la rue seront exclusivement à la charge de la commune. Les propriétaires des immeubles concernés n'auront aucune dépense à effectuer, mais ils ne pourront pas s'opposer à l'apposition des plaques qu'ils seront tenus de supporter. Le numérotage des immeubles sera pris en charge financièrement par la commune et la pose des plaques réalisée par les propriétaires. L'entretien et le remplacement éventuel des plaques seront à la charge des propriétaires des immeubles) et charge le Maire de communiquer ces informations aux services de la Poste.

INFORMATIONS

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

Enseignement / école :

Le Maire informe le conseil municipal que dans son courrier du 11 février 2022, le Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme décide de la fermeture de la 6^{ème} classe de l'école primaire pour la rentrée scolaire 2022/2023. En effet, l'effectif scolaire prévisionnel est actuellement de 126 élèves, ce qui s'avère insuffisant pour maintenir la 6^{ème} classe. Le Maire indique que les enseignants et les parents d'élèves se sont fortement mobilisés pour tenter d'éviter cette fermeture de classe. Lors d'une réunion avec le maire, la Directrice de l'école et deux représentants des parents d'élèves, le Directeur académique a affirmé que si d'ici juin 2022, il y avait une augmentation significative des effectifs, la 6^{ème} classe serait finalement maintenue à la rentrée scolaire 2022/2023. Le Maire explique qu'il émet systématiquement un avis défavorable aux demandes de dérogations scolaires, et reçoit les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants dans une autre commune, afin de les convaincre de les inscrire à l'école primaire de La Coucourde. A cet effet, il rappelle les 4 points qui justifient une demande de dérogation scolaire : si la fratrie fréquente une autre école, pour des raisons de continuité de scolarité, pour des raisons médicales, ou encore quand la commune ne bénéficie pas d'un service périscolaire. Le Maire insiste une fois de plus sur le fort engagement des enseignants et des parents d'élèves contre la fermeture de la 6^{ème} classe.

Animations / Sports / Festivités :

Eric ARSAC indique que le 10 mars prochain, une réunion de la commission animations/associations aura lieu. Les présidents des associations communales y ont été conviés. A cette occasion, ils pourront exposer leur bilan de l'année 2021 et leurs prévisions pour l'année 2022. Les subventions aux associations y seront également débattues. Le Maire indique que les associations qui ne seront pas représentées lors de cette commission ne bénéficieront pas de subvention pour l'année 2022 car leur absence serait interprétée comme un manque de motivation et d'intérêt.

Bibliothèque municipale / Culture :

Régis BAUDRAND informe que grâce à un partenariat avec la médiathèque de Valence, il y a eu un échange de 410 ouvrages, répartis pour parts égales en littérature adulte et jeunesse. Il indique également qu'une exposition interactive est programmée à la bibliothèque. Il s'agit d'un thriller médiéval sous forme de panneaux en bande dessinée. Les visiteurs seront équipés de casque et d'une tablette, pour découvrir cette exposition. Par ailleurs, le 07 mai prochain, une animation est programmée avec l'itinérance « écritures insolites ». Cette animation s'articule autour de 15 machines à écrire, le nombre de participants est donc limité à 15 personnes et une inscription préalable sera nécessaire pour y participer. Une autre animation avec l'itinérance devrait être programmée pour le mois de novembre 2022.

Communication / Site Internet / Bulletin Municipal :

Geneviève CEIL indique que le bulletin municipal de décembre 2021 a bien été distribué aux habitants par les élus. Elle invite les conseillers municipaux à lui faire des observations et à lui suggérer des idées d'article visant à étoffer le contenu du prochain bulletin municipal, à paraître en juin 2022. Elle informe le conseil municipal que le site Internet de la commune reçoit entre 15 000 et 18 000 visites par mois, et que l'onglet « urbanisme » est le plus consulté. Le Maire expose que Régis BAUDRAND remplace désormais Geneviève CEIL à la commission culture de Montélimar-Agglomération. Cette modification s'est faite à la demande de Geneviève CEIL.

Affaires militaires / cimetières :

Fred NOËL explique qu'à la demande du Souvenir Français, il a effectué avec le Maire, le recensement des sépultures des Morts pour la France. Il y a deux sépultures concernées, une au cimetière de La Coucourde et une au cimetière de Derbières. Ce sont deux sépultures familiales. Par ailleurs, le Maire informe le conseil municipal que le monument aux morts va être restauré par un artisan au premier semestre 2022.

CCAS/Affaires sociales :

Brigitte HERMAN informe le conseil municipal que le bus « Drôme Proxi » ne fait plus de permanence à La Coucourde depuis le 1^{er} février 2022, car le service n'était pas assez sollicité par les habitants. Seulement 12 personnes ont bénéficié d'un accompagnement sur 24 déplacements du bus. Désormais, les administrés concernés sont directement orientés vers le centre social de Montélimar. Une assistante sociale se rendra directement chez les personnes n'ayant pas de moyens de déplacement. Concernant la restauration scolaire, 4335 repas ont été servis depuis la rentrée de septembre 2021, sur un seul service. Elle rappelle également que le repas est facturé 3,20 € par repas aux familles bénéficiaires. D'autre part, elle indique qu'il y a une nouvelle adhérente au service de portage des repas à domicile, ce qui porte le nombre de bénéficiaires de ce service à 7 personnes, soit 47 repas livrés par semaine. Par ailleurs, une famille de la commune a bénéficié d'une aide alimentaire exceptionnelle. Le Maire déplore la hausse du prix de l'électricité, et des autres énergies, gaz et carburant. Il estime que le nombre de personnes ne pouvant pas payer leurs factures d'énergie risque d'augmenter très significativement.

Travaux extérieurs / Environnement :

Jean-Marie SYLVESTRE indique qu'à l'occasion de la dernière réunion du Syndicat des eaux Drôme Rhône, il a été proposé une hausse de 2% des tarifs de l'eau, malgré son souhait, ainsi que celui du Maire, de ne pas augmenter les tarifs. Par ailleurs il rappelle que des formations pour le projet d'utilisation de composteurs partagés vont être animées par Montélimar-Agglo au courant du mois de mars. Il invite les conseillers municipaux qui pourraient être intéressés de s'y inscrire. Il indique que n'importe quel administré peut suivre cette formation afin de devenir guide de composteur partagé. D'autre part, le Maire indique que les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Derbières sont très largement avancés, notamment en ce qui concerne l'aménagement intérieur, les menuiseries, l'électricité et les sanitaires. Toutes les subventions afférentes à ce dossier ont d'ores et déjà été demandées et réceptionnées par les services concernés de l'état, de la région, du département et du SDED.

Finances :

Le Maire informe le conseil municipal que deux commissions finances auront lieu les 3 et 18 mars prochain à 17h, afin de préparer le budget primitif 2022, ville et CCAS. Des convocations ont été envoyées aux membres de la commission finances.

Services à la population :

Le Maire indique que deux nouveaux services à la population sont apparus. A savoir l'office notarial de Maître Gaëlle MAURIN, situé à l'ancienne école primaire de Fondchaud, et la supérette, place de la Poste, qui devrait ouvrir le 25 février prochain. Cette supérette proposera de multiservices et sera essentiellement à vocation d'épicerie. Elle ouvrira tous les jours de 7h à 22h. La réhabilitation de l'ancienne école de Derbières va permettre de recevoir deux nouveaux services très prochainement. Le Maire considère que tous ces nouveaux services sont très appréciables pour les habitants de La Coucourde, et cela permet également de favoriser le lien social.

Le Maire regrette de ne pas avoir pu convier les coucourdois à ses traditionnels vœux du maire début janvier 2022 à cause de la situation sanitaire liée au covid.

Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux et indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 29 mars 2022 à 18h30.

Fait à La Coucourde, le 23 février 2022

Le Maire
Jean-Luc ZANON



